

Formation Mise à jour sur la réglementation européenne 2026

La formation théorique Drone est dispensée en salle par un formateur spécialisé.

La formation pratique Pilote de drone est dispensée en extérieur par un formateur possédant les diplômes et les compétences nécessaires au pilotage.

Durée:

14.00 heures (2.00 jours)

Profils des stagiaires

- Salarié ou non salarié
- Demandeur d'emploi
- En reconversion professionnelle

Prérequis

- Avoir une vraie motivation pour le domaine de l'aéronautique
- Avoir obtenu l'examen théorique A1/A3
- Avoir obtenu le CATT
- Avoir obtenu une attestation de suivi de formation pratique sur les scénarios S1, S2, S3

Accessibilité et délais d'accès

Formation accessible après un entretien téléphonique et selon les disponibilités du centre de formation.

4 semaines

Qualité et indicateurs de résultats

95% des stagiaires sont satisfaits de cette formation

• Objectifs pédagogiques

- Mettre à jour ses connaissances théoriques autour du drone dans le but d'obtenir le CATS
- Etre capable de maîtriser le télé-pilotage d'un drone civil dans le cadre d'une activité professionnelle de prises de vue, photos et vidéos en scénarios A1, A2, A3 / STS-01

• Contenu de la formation

- Théorie - Classification des drones
 - Catégories d'usage : catégorie ouverte, spécifique et certifiée
 - Sous-catégories de la catégorie ouverte : A1, A2 et A3
 - Sous-catégories de la catégorie spécifique : STS-01, STS-02
 - Classes de drones : C0 à C4, et leurs spécificités techniques
 - Classes de drones : C5 et C6 et leurs spécificités techniques
- Théorie - Enregistrement et identification

- Enregistrement des opérateurs : Processus d'enregistrement pour les opérateurs de drones
- Marquage CE et étiquette de classe : Importance du marquage CE et des étiquettes de classe pour les drones
- Théorie - Formation et certification des pilotes
 - Exigences de formation pour les différentes catégories et sous-catégories
- Théorie - Conditions d'utilisation
 - Règles de vol : altitude maximale, distances horizontales, restrictions de zones
 - Visibilité : vol à vue (VLOS) et au-delà de la ligne de vue (BVLOS)
 - Restrictions de zone : zones interdites, zones restreintes, zones géographiques spéciales
 - Obligations générales : sécurité, respect de la vie privée, assurances
- Pratique - Préparation et entretien machine
- Pratique - Bases de pilotage
 - Décollage, atterrissage, vol stationnaire
 - Manœuvres de base et de sécurité
- Pratique - Techniques avancées
 - Vol en conditions difficiles (vent fort, faible visibilité)
 - Pilotage en mode manuel et automatique
- Pratique - Gestion des urgences
 - Scénarios de panne et perte de signal
 - Techniques de récupération et atterrissage d'urgence

• **Organisation de la formation**

Equipe pédagogique

Une équipe de 12 formateurs expérimentés qui sont aussi télépilote sur le terrain et qui grâce à cela, peuvent partager leur expérience métier et illustrer leurs explications par des cas concrets qu'ils ont vécus.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition d'une plateforme de cours en ligne complémentaire où il est possible de consulter des cours et de faire des examens théorique blancs - accès ouvert en illimité
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation sur un espace apprenant dédié

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Livret de progression
- Certificat de réalisation de l'action de formation